

HABILITATION ÉLECTRIQUE

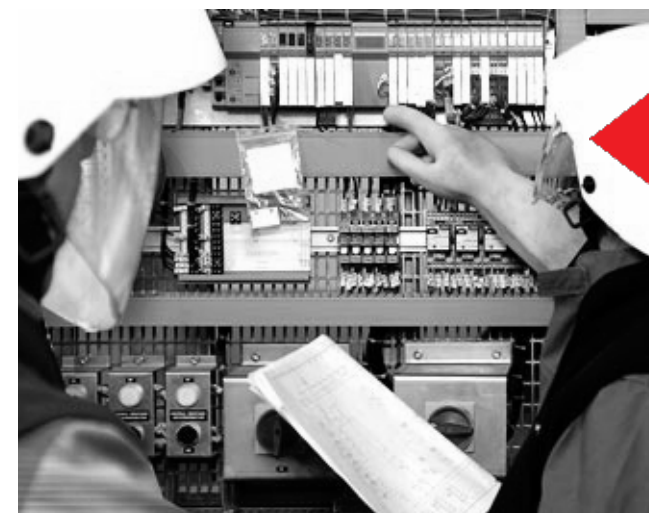
Non électricien H0B0

Pré-requis : Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

PUBLIC : Personnel appelé à réaliser des opérations d'ordre non électrique dans des zones où existent des risques électriques

7h de formation

Valable 3 ans



RESUMÉ :

- Notions élémentaires d'électricité
- Nouveaux décrets 2010-1016 /1017 /1018/ 1118
- Premiers secours et protection incendie sur les installations et équipements électriques
- Contrôle des connaissances théorique et pratique suivant NFC18-510.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE :

L'alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de travaux en groupe permet de les préparer à l'exercice quotidien de leur fonction

Nos centres de formation sont équipés d'armoires électriques et de valises didactiques, et nos formateurs disposent de kits pédagogiques permettant de réaliser des travaux pratiques avec des mises en situation concrètes.

Les stages sont animés par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain de plusieurs années dans le domaine concerné



OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES :

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage

Décret N° 88-1056 du 14/11/1988 : Protection des travailleurs contre le courant électrique.

Le Décret 1056 fixe les objectifs à atteindre pour assurer la protection des travailleurs contre les différentes catégories de risques d'origine électrique et renvoie à des arrêtés d'application pour les dispositions pratiques de mise en œuvre des mesures techniques correspondantes.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique
Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique
Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel non électricien un titre d'habilitation : B0, H0, H0V



À SAVOIR :

Contrôle des connaissances théoriques à l'aide d'un QCM et évaluation des savoir-faire à l'aide d'une mise en situation réelle sur site client.

Un avis et un titre pré-rédigé sont adressés à l'employeur. Durée de validité recommandée selon NF C 18 510 : 3 ans